

DECISION DE DECLASSEMENT

Volume numéro 3 ayant pour assiette foncière la parcelle cadastrée section F n°63 d'une contenance cadastrale de 1979 m² située 45 rue des Bordeaux et 105 rue de Paris à Charenton-le-Pont (94)

Céline Tignol, Directrice par intérim du département Valorisation immobilière, Achats et Logistique [VAL], pour les activités immobilières et les services généraux,

Agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens, dont le siège est situé à Paris (12^{ème}), 54 quai de la Rapée,

En vertu de la délégation de pouvoirs de Madame Catherine Guillouard, Présidente Directrice Générale de la RATP qui lui ont été conférés suivant décision n° VAL 2021-027 du 6 avril 2021, publiée au Bulletin Officiel de la RATP,

Connaissance prise de l'ensemble du dossier,

CONSTATE que le volume numéroté 3 est destiné à être cédé par la RATP, issu du projet d'état descriptif de division volumétrique en date du 10 juin 2021 dressé par le Cabinet TARTACEDE-BOLLAERT, Géomètres-Experts, et ayant pour assiette foncière la parcelle cadastrée section F n° 63 d'une contenance cadastrale de 1979 m², qui figure sous teinte bleue, n'est plus affecté au domaine public, tel que constaté par procès-verbal de constat de désaffectation en date du 29 juillet 2021 établi par Maître Stéphanie Lauzanne de la SCP Stéphanie Lauzanne Huissiers de justice.

PRONONCE, à compter de ce jour, sur le fondement de l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement du volume numéroté 3 issu du projet d'état descriptif de division volumétrique en date du 10 juin 2021 dressé par le Cabinet TARTACEDE-BOLLAERT, Géomètres-Experts, et ayant pour assiette foncière la parcelle cadastrée section F n° 63 d'une contenance cadastrale de 1979 m², qui figure sous teinte bleue sur le projet d'EDDV.

Fait à Paris, le 23 août 2021

Céline Tignol, Directrice par intérim du département Valorisation immobilière, Achats et Logistique [VAL], pour les activités immobilières et les services généraux,